

Compte rendu du Conseil municipal du Jeudi 9/04/2026

Présents :

Mme DIAS, Maire

Mme Marjorie BLOND, secrétaire de Mairie

Mmes CARON, GUENNETEAU, NIKIEL, CASTAN, ANDERSON, BAGLIN

MM. LEFEBVRE, MACHU, PINCHEDEZ, PAQUET, LEPAYSAN, BRENGUES

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Mme LOPATA

M BARDIN Christophe

Conseillers municipaux formant l'opposition.

Secrétaire de séance : Mme NIKIEL

Ouverture de la séance par Madame Teresa DIAS.

En préambule, Madame le Maire propose de reporter le point numéro 13 concernant le CCAS.

Ce Conseil municipal se réunit pour statuer principalement sur les questions financières de l'exercice budgétaire 2025 et présenter les futures orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2026 avec le vote du budget - Mme DIAS rappelle le travail conséquent, fruit d'une collaboration conjointe menée par Yves MACHU adjoint aux finances et Marjorie BLOND, secrétaire de Mairie.

1) Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice budgétaire 2025 (Budget principal M57) :

Présentation par Yves Machu du CFU (Compte Financier Unique) de l'exercice budgétaire 2025 détaillé dans un tableur Excel qui reprend les documents envoyés à tous les conseillers (voir doc annexé). Il explicite les dépenses et recettes de l'exercice 2025 pour le budget principal de la commune suivant le référentiel M57.

Il est à noter que ce budget comporte 1 section de fonctionnement représentant les dépenses et les recettes courantes et 1 section d'investissement qui concerne les projets et travaux enrichissant le patrimoine de la commune.

Le montant des dépenses de fonctionnement est beaucoup plus faible que le montant budgété. Moindres dépenses sur tous les comptes. Le montant des recettes de fonctionnement est proche du montant budgété. Donc le résultat en fonctionnement de l'année est de 61 159,11 € à ajouter au bénéficiaire reporté de 148 406,72 € de l'exercice antérieur. Donc le résultat de clôture de l'exercice est de 209 565,83 €.

En investissement : le projet d'enfouissement Rue Madame a été engagé mais avec peu d'impact financier en dépense et en recette. Pas d'emprunt consenti. Le résultat est de 30 482,13 € auquel il faut ajouter le déficit de l'exercice précédent de 155 354,41 €, donc le déficit de clôture de l'exercice est de 124 872,28 €. Pour information, le déficit d'investissement 2024 s'explique essentiellement par le retard de versement des subventions portant sur les projets réalisés. Une partie de ces versements de subventions a été récupéré sur 2025, mais il reste encore environ 55 k€ de subvention DETR à recevoir sur 2026.

Le résultat de clôture de l'exercice présente un bénéfice de 209 565,83 euros.

M. MACHU rappelle que le bénéfice en fonctionnement permet un report possible sur le budget investissement en année N+1, ce qui contribue à la Capacité d'Autofinancement (CAF) pour de nouveaux projets d'investissement.

Mr BARDIN indique que dans le CFU transmis pour consultation il peut retracer les comptes mais n'a pas accès aux détails de chaque poste dans le budget exposé - ce qui ne lui permet pas d'avoir une connaissance complète des résultats énoncés.

Mme DIAS précise qu'un document complémentaire sera transmis pour la parfaite compréhension de chacun des résultats présentés.

CFU Budget principal M57 de l'exerce 2025 est mis au vote par M. PINCHEDEZ, Mme le Maire ayant quitté la salle du Conseil, pour permettre le vote conformément à la réglementation. Le CFU est voté avec 12 voix pour et 2 absentions.

2) Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice budgétaire 2025 (Budget Annexe M49)

De la même façon, M. MACHU présente et commente un document qui complète le CFU Assainissement transmis à tous les conseillers. (Voir document joint). Les mouvements comptables reprennent pour l'essentiel l'amortissement des travaux engagés pour la création du réseau et les subventions obtenues.

Le résultat en exploitation de l'année est de -4 551,94 € à ajouter au bénéfice reporté de 60 044,09 € de l'exercice antérieur. Donc le résultat de clôture de l'exercice est de 55 492,15 €.

Le résultat en investissement de l'année est de 12 102,00 € à ajouter au bénéfice reporté de 90 498,12 € de l'exercice antérieur. Donc le résultat de clôture de l'exercice est de 102 600,12 €.

CFU Budget principal M49 de l'exerce 2025 est mis au vote par M. PINCHEDEZ, Mme le Maire ayant quitté la salle du Conseil, conformément à la réglementation. Le CFU est voté avec 12 voix pour et 2 absentions.

3) Vote du budget principal (M57) 2026

Mme DIAS fait lecture du rapport d'orientation budgétaire (document joint en annexe).

Elle rappelle la volonté de la municipalité de conduire une gestion rigoureuse et responsable, tout en poursuivant les projets nécessaires à l'attractivité et au développement de la commune dans un contexte économique toujours plus contraint.

Mr MACHU présente le budget principal et commente les principaux postes des dépenses et recettes qu'il est nécessaire d'équilibrer tant dans la section fonctionnement que pour la section investissement. Il explicite les lignes de dépenses prévisionnelles et les différentes stratégies de répartition envisagées. L'objectif est de proposer un budget sincère et prudent.

Ce qui est proposé : reporter 80 k€ du bénéfice en fonctionnement pour l'investissement 2026. Le solde permet d'équilibrer le budget en fonctionnement sur la base des dépenses et recettes prévues et de combler le déficit d'investissement.

Pour l'investissement, il convient de reprendre le déficit en dépenses d'investissement. Le report du bénéfice en fonctionnement permet d'équilibrer le budget avec le prévisionnel des dépenses sur les projets d'investissement, les prévisions de subventions et un emprunt de 100 k€.

Toutefois, les dépenses de voiries prévues dans le présent budget ne devraient pas peser à 100% sur l'exercice 2026. Il est donc vraisemblable que l'emprunt d'équilibre budgété ne soit pas contracté.

Projets d'investissements : Voirie Rue Madame et solde enfouissement. Rénovation Maison communale, renforcement de la vidéo protection et réfection des courts de tennis. Rappel : les projets d'investissement ne peuvent pas être financés à plus de 80%, 20 % restent toujours à charge de la commune.

Au sujet de la section de fonctionnement, Mr Bardin questionne « chapitre 11 charges à caractère général » en augmentation de 20 % envisagé sur le budget à venir -en partie expliqué par Mr MACHU dans l'exposé qu'il fait du budget - Il précise rester en attente de la ventilation dans le budget de plus d'éléments pour se faire un avis plus objectif du budget proposé. De même, il questionne la détermination des montants des demandes pour les subventions et mentionne une baisse du budget relatif aux « charges de personnel » et questionne cette baisse observée.

Mme DIAS précise le recours à la sous-traitance qui explique une réduction de la charge salariale corrélées à des sorties des effectifs d'agents titulaires.

Une explicitation des ventilations et affectations des dépenses et bénéfiques pour équilibrer les comptes de la commune est précisée par Mr MACHU.

Explicitation de la récupération de la TVA sur les investissements en année N+1 sur les dépenses d'investissement réalisées en année N.

Mme DIAS explicite les démarches à entreprendre pour les demandes de financement des projets ambitionnés pour la commune - Cela nécessite de suivre l'état des demandes et de s'attacher à la récupération des fonds alloués – Il est nécessaire de prendre en compte les délais qui peuvent être longs après les accords reçus des subventions -

Mme DIAS rappelle que pour équilibrer le budget, il faut soit s'attacher à réduire les dépenses de projet pour réaliser la totalité des axes envisagés et/ou proposer un financement par un emprunt sur 2026 – Un bureau d'étude peut être sollicité pour apporter un regard affiné sur le chiffrage des actions à mener dans le cadre de la sécurité routière et autres projets afin d'obtenir des subventions nécessaires à la bonne conduite du projet – Des projets d'investissement conséquents sont envisagés, notamment

pour la voirie Rue Madame qui reste un projet important- il s'agit d'une rue centrale dans le village – il sera nécessaire de réfléchir aux travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal adopte le budget principal M57 à 13 voix pour - 2 oppositions.

M. MACHU demande à M. BARDIN d'expliquer son choix sur le vote du budget.

Mr BARDIN souligne avoir besoin d'informations complémentaires afin de comparer les budgets 2025 et 2026 et pouvoir préciser son point de vue de la lecture qui est exposée.

Me Dias précise que les éléments nécessaires à la bonne compréhension des arbitrages et ventilations proposées sont consultables.

4) Vote du budget Annexe (Assainissement M49) 2026

M. MACHU présente le budget Assainissement.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Financier Unique du budget Assainissement M49 à 13 voix pour - 2 oppositions

5) Délibération sur l'affectation du résultat 2025

M. MACHU présente l'affectation des résultats 2025 qui ont été repris dans les budgets 2026 (cf. budgets joints).

Affectation du résultat 2025 validé à 13 voix pour - 2 contre

6) Vote des taux des taxes locales directes

Pour rappel, les Taxes Locales ont un impact direct sur le budget - De par l'augmentation des bases sous la responsabilité de l'état, les recettes fiscales augmentent mécaniquement, tout en prenant en compte l'hypothèse de ne pas toucher aux taux communaux. Pour cette année, il est proposé de ne pas toucher aux taux communaux dans la continuité des choix effectués dans le précédent mandat.

Taux communaux actuels : 46,75% sur le foncier bâti, 51,18% sur le foncier non bâti et 9,42% sur la taxe d'habitation- Incidence, la commune se prive de la possibilité d'augmenter ses recettes de fonctionnement au-delà de l'inflation estimée par l'Etat.

Il est proposé de voter le maintien des taux communaux actuels appliqués.

Adopté à l'unanimité

7) Délibération désignant les membres de la commission d'appel d'offres

Membres désignés : Laurent LEFEBVRE - Teddy LEPAYSAN - Jean-Claude PINCHEDEZ – sylvain BRENGUES– Christophe BARDIN -

8) Délibération des délégués représentant la commune au SEZEO (Syndicat des énergies zone Est de l'Oise)

Membres désignés : Teresa DIAS titulaire – Ludovic Paquet remplaçant

9) Désignation des délégués représentant la commune à l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise)

Membres désignés : Sylvain BRENGUES - Edith GUENNETEAU

10) Désignation des délégués représentant la commune à la commission des impôts

6 titulaires - 6 remplaçants sont désignés

Le Conseil Municipal propose une liste de contribuables – 12 titulaires, 12 suppléants + une liste de personnes Extérieurs au CM : Gérard TONNELIER - Maxence MENARD et Gérard MENARD

11) Désignation des délégués représentant la commune au S.I.E (Syndicat Intercommunal des Eaux de Cinqueux)

Membres désignés : Teresa DIAS – Edith GUENNETEAU –Sylvain BRENGUES - Teddy LEPAYSAN

12) Désignation des délégués représentant la commune au SITTEUR (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de la Région de Pont Sainte Maxence)

Membres désignés : Teresa DIAS –Edith GUENNETEAU–Sylvain BRENGUES- Teddy LEPAYSAN

13) Délibération désignant les membres du C.C.A.S

Le fonctionnement administratif de notre CCAS n'est pas conforme à la réglementation. Ainsi, ce point est ajourné pour permettre une mise aux normes, voter les comptes 2025/2026, puis installer les nouveaux membres élus et non élus avec un fonctionnement administratif simplifié.

Budget à voter avant fin Avril – les modalités de fonctionnement doivent être ré étudiées – il est nécessaire de délibérer pour la dissolution du CCAS. Point ajourné.

Membres désignés prévisionnels : Melinda CARON – Myriam BAGLIN- Edith GUENNETEAU- Sandra CASTAN – Teddy LEPAYSAN – Sybille NIKIEL

14) Désignation des délégués de la commune auprès du SMOTHD

Membres désignés : Laurent LEFEVRE titulaire – Jean Claude PINCHEDEZ

15) Désignation du représentant au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Membre représentant Sandra CASTAN

16) Désignation du correspondant défense

Membre désigné : Laurent LEFEBVRE

17) Désignation des délégués représentant la commune à l'ADICO

Membres désignés : Yves MACHU - Ludovic PAQUET

18) Convention de mise à disposition de locaux pour la Halte-Garderie Itinérante Les Marsu'piots pour l'année 2025-2026

La Halte-garderie, service de la CCPOH, est présente dans la salle pluri fonctionnelle tous les Mardis.

Pour encadrer ce service, il convient de signer une convention, proposée par la CCPOH, proposition de reconduction de la convention de mise à disposition validée à l'unanimité

19) Délibération vente d'afflouage 2026

Laurent LEFEBVRE rappelle les intérêts pour la commune de procéder à cette vente d'afflouage qui participe aux recettes de la commune en plus de permettre le nettoyage et le débroussaillage de nos bois - - Un plafond de 10 à 15 stères par personne est appliqué – 150 stères sont comptabilisées.

Renouvellement de la délibération antérieure - Validé à l'unanimité

20) Questions diverses

Mr Bardin demande des précisions sur le fonctionnement des désignations des délégués notamment sur commission finances.

Mme DIAS explicite les modalités de nominations des délégués de la commission.

Echanges à propos de remontées de nappes : Mr PINCHEDEZ Jean-Claude questionne la présence de beaucoup d'eau stagnante en cas de forte pluie - Une étude hydraulique aurait été menée - Quelle connaissance a la commune de cette étude ?

Edith GUENNETEAU précise une étude globale faite dans le cadre des risques et prévention, un plan est disponible au niveau de la CCCPOH - les communes sont informées sur le résultat du plan de prévention – cette étude fait apparaître l'existence de nouvelles sources -

Il sera nécessaire de s'y intéresser pour tenter de comprendre les phénomènes observés.

Teresa DIAS précise être en étude avec le maire de Cinqueux au sujet des problématiques soulevées sur le secteur des près villots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance

Sybille NIKIEL

Le Maire

Teresa DIAS

